



Communiqué SNAFPA - Appel au rassemblement 23 mai

vendredi 17 mai 2019, par [Bariaud](#)

afpa
la
cgt

Communiqué aux syndiqués
APPEL AU RASSEMBLEMENT

Le 23 mai, au Tribunal de Grande Instance de Bobigny, la direction de l'AFPA devra faire face à ses responsabilités. L'audience portera sur la plainte initiée dans le cadre de l'Instance de Coordination des CHSCT, qui dénonçait (rapport d'expertise à l'appui) tout le laxisme de la direction sur la prise en compte de la dégradation des conditions de travail.

L'enjeu est commun, fondateur, déterminant : notre travail. Celui que les organisations et les directions successives n'ont que trop longtemps sous-estimé et non reconnu. Et le pire reste à venir avec ce projet de réorganisation, en l'absence d'évaluation de ses impacts en termes de conditions de travail, de santé et de sécurité pour de nombreux salariés.

L'absence de prise en compte des situations de travail réel, ou d'estimation de la charge de travail actuelle et future nous concerne toutes et tous, car chacun y a été confronté et le sera encore davantage demain, sauf une **prise de conscience collective et une mobilisation renforcée le 23 mai au TGI.**

Quand l'avocat de direction refuse une médiation (pourtant acceptée par l'avocat de l'ICCHSCT, rejoint par ceux de la CGT et de SUD AFPA), cela illustre tout le mépris consacré à ce sujet pourtant si central et essentiel, faut-il le rappeler ! Et le joker « qualité de vie au travail » sorti du chapeau de pseudo-négociations n'est que le cache-misère d'une stratégie dangereuse menée par **une direction qui ignore la réalité de notre travail !**

CE NOUVEAU RENDEZ-VOUS EN ACTION JUDICIAIRE EST UNE ÉTAPE CAPITALE POUR S'OPPOSER À CE PROJET MORTIFÈRE.

CHAQUE LUTTE EXIGE TOUTE NOTRE MOBILISATION. METTONS TOUTES NOS FORCES DANS LA DÉFENSE DE NOTRE TRAVAIL.

RASSEMBLEMENT LE JEUDI 23 MAI À 9H30 DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOBIGNY

Syndicat National CGT AFPA
2 rue Franklin Tour Cityscope 93000 BOBIGNY

@SNAFPA2 0000000000

Le 23 mai, au Tribunal de Grande Instance de Bobigny, la direction de l'AFPA devra faire face à ses responsabilités. L'audience portera sur la plainte initiée dans le cadre de l'Instance de Coordination des CHSCT, qui dénonçait (rapport d'expertise à l'appui) tout le laxisme de la direction sur la prise en compte de la dégradation des conditions de travail.

L'enjeu est commun, fondateur, déterminant : notre travail. Celui que les organisations et les directions successives n'ont que trop longtemps sous-estimé et non reconnu. Et le pire reste à venir avec ce projet de réorganisation, en l'absence d'évaluation de ses impacts en termes de conditions de travail, de santé et de sécurité pour de nombreux salariés.

L'absence de prise en compte des situations de travail réel, ou d'estimation de la charge de travail actuelle et future nous concerne toutes et tous, car chacun y a été confronté et le sera encore davantage demain, sauf une prise de conscience collective et une mobilisation renforcée le 23 mai au TGI.

Quand l'avocat de direction refuse une médiation (pourtant acceptée par l'avocat de l'ICCHSCT, rejoint par ceux de la CGT et de SUD AFPA), cela illustre tout le mépris consacré à ce sujet pourtant si central et

essentiel, faut-il le rappeler ! Et le joker « qualité de vie au travail » sorti du chapeau de pseudo-négociations n'est que le cache misère d'une stratégie dangereuse menée par une direction qui ignore la réalité de notre travail !

Ce nouveau rendez-vous en action judiciaire est une étape capital pour s'opposer à ce projet mortifère.

Chaque lutte exige toute notre mobilisation. Mettons toutes nos forces dans la défense de notre travail.

RASSEMBLEMENT LE JEUDI 23 MAI A 9H30 DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOBIGNY

